

## ▼ Ca se passe... p 2 à 5

[Marché](#)  
[Cœur](#)  
[Bibliothèque](#)  
[Affouage](#)  
[Crèche](#)  
[Apiculteur](#)

## ▼ Dossier p 6 et 7

[Budget](#)

## ▼ Entre nous p 8

[Bénévolat](#)  
[Copeaux](#)

## ▼ Metro p 9

[Voirie](#)  
[Architecte](#)  
[PLUI](#)

## ▼ En bref p 10

[PNRC](#)  
[ERDF](#)

## ▼ Vie municipale p 11 et 12

[Chenilles](#)  
[Travaux](#)  
[Réservoir](#)  
[Nous n'avons pas...](#)  
[Facture d'eau](#)  
[Mairie pratique](#)

## Edito



Comme chaque année, fin mars, la municipalité vote le budget de la commune. Cette année il y a des changements car le budget de l'eau et le budget du CCAS n'existent plus. Cela correspond, pour l'eau, au transfert de cette compétence à Grenoble-Alpes Métropole, pour le CCAS, à la Loi NOTRe du 7 août 2015. Rassurez-vous, cela ne veut pas dire que la commune cesse son action dans ce domaine, elle prendra directement sur ses ressources propres pour venir, notamment, accompagner nos Aînés comme elle l'a toujours fait.

L'élaboration du budget est également l'occasion de réfléchir sur une décision qui impacterait directement sur votre budget. Dans cette période où l'on nous annonce les prémices d'une reprise économique, les budgets des familles restent, pour beaucoup, encore contraints. De fait, cette année encore nous avons décidé de ne pas ajouter à la pression fiscale des ménages. Nous avons consacré notre dossier en pages centrales

à ce budget communal.

La crèche revient au devant de l'actualité communale et fera, dans les prochaines semaines, l'objet de discussions avec tous les partenaires de la petite enfance. Nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution viable qui permettrait à cette structure de continuer à jouer son rôle social et économique.

Vous l'aurez remarqué, il y du nouveau dans notre paysage queylard. Un vendeur de pain et de pâtisseries, puis un vendeur de légumes, puis un fromager... se sont installés en mars et avril face à proximité de la salle polyvalente. Un petit marché est né. L'intérêt des habitants pour cette démarche s'est tout de suite manifesté et très vite ils sont devenus de fidèles clients du dimanche matin. C'est une véritable chance pour notre commune. Nous imaginions il y a quelques mois qu'un marché serait une alternative intéressante au commerce multi-services, cela se concrétise et les premières réactions des commerçants et des consommateurs sont très positives.

Lorsque vous lirez ce **BM** la Foire de Quaix, le 22 mai prochain, ne sera plus très loin et à nouveau les associations vont s'activer pour nous préparer une belle fête. Je le rappelle, nous avons toujours besoin de bénévoles pour contribuer à la réussite de ce moment festif de la commune mais aussi dans d'autres domaines, vous le constaterez à la lecture des différents articles de ce BM.

Le bénévolat, c'est avant tout une présence à l'autre.

**Pierre Faure**  
Maire de Quaix-en-Chartreuse

## Un marché en devenir

**Pas de multi-services, alors pourquoi pas un marché ? Nous y avons pensé et en ce mois de mars, il est devenu une réalité du dimanche matin. Modeste à ses débuts, quelque chose nous dit qu'il devrait s'étoffer.**



**S**itôt l'enquête de la CCI\* rendue, il a bien fallu se rendre à l'évidence : il n'était pas raisonnablement possible d'ouvrir un multi-service à plein temps à Quaix (Cf. **BM n° 6**). Dès lors, la solution d'un marché hebdomadaire nous semblait séduisante. Donc, lorsque Daniel Buisson, boulanger/pâtissier, est venu nous rencontrer en nous proposant d'installer son camion le dimanche matin nous l'avons immédiatement encouragé dans sa démarche.

Comme "petit marché" a vocation à devenir plus grand, la municipalité a accueilli avec bienveillance les nouvelles propositions de vente de produits maraîchers (dont un étal de fruits et légumes bio), laitiers, etc. Ainsi progressivement le marché s'agrandit, et ça ne devrait pas s'arrêter là...

Seule formalité pour le marchand : signer une convention avec l'administration municipale pour l'occupation de l'espace public.

Maintenant c'est aux clients d'agir et de faire en sorte que notre petit marché du dimanche prospère et embellisse. Pour Daniel Buisson et ses collègues déjà installés le constat est d'ores et déjà encourageant.

Dans la perspective du développement de ce mini marché et de la saison estivale, il est envisagé de créer un espace mieux structuré où les commerçants auront la possibilité de se raccorder au réseau électrique nécessaire à l'alimentation des réfrigérateurs et autres matériels électriques.

\* Chambre de commerce et d'industrie de l'Isère



## Quaix-en-Chartreuse a du cœur

**D**ans les précédents **BM (n° 3,5 et 6)** nous vous avons parlé en 2014 d'un souhait de la municipalité de faire l'acquisition d'un défibrillateur pour le centre-village. Puis, il y a peine un an, nous l'avons installé sous la mairie à la suite de quoi, nous avons communiqué, informé et organisé une formation à l'utilisation du défibrillateur pour l'ensemble des habitants avec la participation des pompiers de Saint Egrève et d'un médecin du SAMU.

En parallèle de cette démarche, nous avons contacté l'association RMC/BFM\* et rempli le questionnaire pour "candidater" au label « Ma commune a du cœur ». Cette association se mobilise depuis 2011 pour sauver des vies en incitant les acteurs public à valoriser les bonnes pratiques et à améliorer l'apprentissage des gestes qui sauvent.

Ainsi, au vu de leur engagement, le 7 octobre 2015 à Paris, à l'occasion d'une cérémonie officielle placée sous le haut-patronage du président du Sénat, Gérard Larcher a récompensé 84 communes et communautés de communes. La commune de Quaix en Chartreuse s'est vu également attribuer le label "Ma commune a du cœur", pour sa mobilisation en matière de prévention contre les accidents cardiaques.

\* Isabelle Weill, présidente de l'Association RMC/BFM, à l'origine de la création de ce Label, pour inciter les collectivités locales à se mobiliser et à valoriser leurs actions contre l'arrêt cardiaque extrahospitalier.

Deux constats sont à l'origine de ce projet. Plus de 50 000 personnes décèdent en France chaque année d'un arrêt cardiaque extrahospitalier, et le taux de survie des victimes chez nous est extrêmement faible par rapport à d'autres pays.

Ce label "Ma Commune a du Cœur" valorise les communes et collectivités les plus mobilisées dans la lutte contre l'arrêt cardiaque, à travers l'implantation de défibrillateurs et la formation de la population aux gestes de premiers secours.

Depuis sa création, quelques 216 communes ont obtenu un sésame, leur permettant d'apposer une signalétique distinctive.

Cf. <http://www.macommuneducoeur.fr/>



## Bibliothèque

**Nous vous avons sollicité à l'automne dernier pour connaître vos habitudes et vos attentes en matière de lecture dans notre bibliothèque. Retour sur le résultat de ce questionnaire et nos réponses.**

### Ce que vous avez exprimé

Tout d'abord, nous tenons à remercier celles et ceux qui ont répondu. Sur un panel que nous aurions peut-être souhaité plus conséquent, il est agréable de constater votre satisfaction pour ce service public assuré par une équipe de bénévoles. En effet, trois personnes sur quatre fréquentent la bibliothèque et son accueil y est plébiscité. C'est une chaleureuse gratification du travail effectué par toute l'équipe.

Concernant les réponses des habitués, il apparaît que la bibliothèque est surtout perçue comme un espace de découverte des nouvelles publications qui suscitent ensuite l'envie de les emprunter. Si, globalement, les collections vous conviennent, nous notons qu'un quart d'entre vous n'en est pas totalement satisfait. Les trois quart des répondants savent qu'ils peuvent faire des suggestions d'achats, et parmi eux, la moitié seulement, qu'il est toujours possible de réserver des documents à la Bibliothèque départementale de l'Isère.

Les horaires conviennent à une majorité même si l'on constate que le quart des lecteurs n'en est pas totalement satisfaits.

Que pensent et qu'attendent à présent ceux qui nous ont répondu et qui ne fréquentent pas pour autant la bibliothèque ?

A nouveau, ce sont principalement les horaires qui ne conviennent pas. Parfois, ils fréquentent tout simplement une autre bibliothèque. Plusieurs suggestions ont été formulées comme une ouverture le mercredi après-midi et/ou le samedi, d'autres le mardi ou le jeudi soir. Des animations réservées aux enfants ont également été suggérées.

### Quelles sont nos réponses ?

À partir des résultats et de vos commentaires, nous devons tendre vers une meilleure adéquation entre les collections proposées et vos attentes en matière d'horaires.

Concernant les collections, nous ne pouvons que vous inciter à faire connaître aux bénévoles ce que vous aimeriez lire. De plus, n'hésitez pas à interroger le catalogue de la Bibliothèque départementale de l'Isère que vous pouvez consulter sur : <http://www.bdp38.fr>, les bénévoles réserveront et récupéreront ensuite les documents que vous souhaitez emprunter.

Au-delà des acquisitions, une autre source d'accroissement des collections est constituée par des dons. Certains d'entre vous en ont déjà fait profiter la bibliothèque. Un don peut être constitué d'un ouvrage comme de caisses entières. Alors n'hésitez pas à les proposer à la bibliothèque !

Vous aimeriez emprunter des CD et des DVD, il ne sera toutefois pas possible de proposer de tels documents à Quaix essentiellement pour des raisons budgétaires. En effet, pour démarrer un fonds de CD, il faut plusieurs centaines de titres pour un montant approchant les 10 000 € alors que le budget annuel est de 2500€.

Pour les DVD, ils s'acquièrent auprès de fournisseurs spécialisés pour les collectivités assortis de droits supplémentaires. Ils représentent donc un coût plus élevé que ceux à destination des particuliers.

Les bénévoles ont étudié également une offre de VOD mais elle reste encore trop onéreuse pour notre commune. En revanche, une solution pourrait venir de la mutualisation avec d'autres collectivités.

Concernant les horaires, une réflexion était justement en cours pour ouvrir le mercredi et certains d'entre vous se proposent de développer des animations de lecture à destination des plus jeunes. C'est donc une piste qui est très sérieusement étudiée et qui pourrait rapidement voir le jour.

Les ouvertures vous paraissent peut-être insuffisantes par rapport à vos contraintes, cependant elles sollicitent la disponibilité des bénévoles. Pour ouvrir plus, nous avons besoin d'aide, rejoignez l'équipe : plus elle sera importante, plus l'organisation du planning sera souple.

Quoiqu'il en soit, nous espérons vous retrouver toujours plus nombreux, tant du côté des lecteurs que de celui des bénévoles. L'occasion nous est donnée de rappeler que la fréquentation de la bibliothèque est libre, chacun y est le bienvenu. De plus, l'inscription est gratuite.

## L'affouage, une tradition rurale

Les origines de l'affouage remontent au Moyen Age. Le mot « affouage » vient de l'ancien français « affouer » qui signifie « faire du feu, chauffer ». L'affouage constitue la survivance de l'ancien droit où, en contrepartie des travaux de « corvée », les paysans partageaient en commun certaines possibilités d'utilisation des terres indispensables à leur survie, dont la forêt.

L'affouage communal est défini, suivant le code forestier, comme un mode de jouissance des produits des forêts communales. Il est proposé par la commune à ses habitants afin qu'ils bénéficient de bois de chauffage pour leurs besoins domestiques propres. Par, cette pratique, les affouagistes participent à la gestion sylvicole de la forêt communale. En prélevant un certain nombre de jeunes arbres identifiés par le forestier de l'Office Nationale des Forêts, ils permettent en effet aux autres de mieux se développer et de participer au renouvellement de la forêt.

Comme dans bien d'autres communes, à Quaix, l'O.N.F. propose, chaque année, au Conseil Municipal suivant le plan d'aménagement forestier et le programme prévisionnel (2012 / 2031), l'attribution de parcelles de bois de chauffage pour les coupes affouagères. Après concertation, les élus, fixent par délibérations le montant de la taxe d'affouage, les volumes attribués et désignent la ou les zones à couper pour l'année suivante. Ensuite, une annonce est faite par voie d'affichage sur les panneaux d'information communale. A noter que seuls les habitants occupant un domicile réel et fixe dans la commune, peuvent bénéficier de l'affouage et s'inscrire en mairie.

Le mode de partage retenu est un lot par feu (foyer).

Pour cela, il vous faudra : fournir une attestation d'assurance, vous acquitter de la taxe et prendre connaissance de l'intégralité du règlement dans lequel il est rappelé, entre autres, les deux points suivants : qu'il est strictement interdit de vendre le bois (Cf. la loi dite Grenelle 2 n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dans son article 93) et qu'il est impératif d'appliquer les règles de sécurité car il faut préciser que cette pratique reste une activité dangereuse. Le non respect de ce règlement entraînera une radiation et une interdiction d'exploiter le lot, sans remboursement.

Cette année, il sera proposé par voie d'affichage 1 lot disponible immédiatement et déjà marqué, mais non attribué. Ce lot est sur le secteur de Maubuisson à la Méarie et représente environ 50 m<sup>3</sup>. La durée pour l'exploitation sera à définir. Aussi cette année, une dérogation exceptionnelle à une des règles des années précédentes sera accordée à l'affouagiste quant à la possibilité de déposer une candidature sur un autre hameau que celui de son lieu d'habitation.

Jusqu'à présent le conseil municipal attribuait les coupes suivant une rotation par hameau et seuls les habitants de ce hameau pouvaient prétendre à une coupe.

Bien que la pratique de l'affouage semble en augmentation en France, à Quaix en Chartreuse, le phénomène est plutôt inverse. Une cause semble être évidente, la population a fortement changé depuis ces dernières années avec l'arrivée de néo-queylards et dans le même temps, une diminution notable du nombre d'agriculteurs. Cette situation a inévitablement engendré un déséquilibre à deux niveaux : une absence de matériels adéquats et une perte du savoir-faire de cette pratique en zones difficiles. Aussi, afin d'éviter une rupture dans le fonctionnement et la gestion de notre forêt de feuillus, le conseil municipal va engager une réflexion avec l'O.N.F. quant à un futur mode d'exploitation.

### BON A SAVOIR

- › L'affouage est une possibilité et non pas une obligation
- › L'affouage est une dérogation de vente au bénéfice des habitants de la commune
- › L'affouagiste doit conserver le bois pour sa consommation personnelle

### EN SAVOIR PLUS

[http://www.onf.fr/activites\\_nature/sommaire/partager\\_espace/a\\_pied/affouagistes/20070924-123132-493783/@@index.html](http://www.onf.fr/activites_nature/sommaire/partager_espace/a_pied/affouagistes/20070924-123132-493783/@@index.html)



## La crèche toujours en question

Dans chaque **BM** nous vous parlons de la crèche. Pour ce numéro l'association Lou P'tiots lance un appel et nous demande d'insérer les textes ci-après.

"L'association Lou P'Tiots est gestionnaire de la crèche. Dans ses attributions, en plus de la garde des enfants, elle a aussi la gestion de 11 employés et d'un budget de plus de 250 000 euros. Le fonctionnement de cette quasi "PME" repose principalement sur le bénévolat d'une dizaine de parents. Comptabilité, gestion du personnel, représentation auprès des communes, de la CAF et du Conseil Départemental, recherche de financements, ces missions vont bien au-delà de l'objet social de l'association. Et, depuis le désengagement du Conseil Général il y a trois ans, elles sont devenues l'essentiel du travail du bureau de l'association. Malgré l'externalisation de certaines fonctions, elles pèsent encore sérieusement sur les épaules des parents bénévoles pourtant très engagés et motivés.



Les deux années à venir sont des années charnières pour la crèche de Quaix. La restructuration de l'association est devenue nécessaire et une nouvelle gouvernance est à l'étude. Pour mener à bien ce véritable challenge, de concert avec les collectivités territoriales, nous avons besoin de vous, nous avons besoin de vos compétences.

En effet, en juin prochain, le bureau se renouvelle. **Que vous ayez ou non des enfants à la crèche**, si vous avez l'âme d'un entrepreneur, ou bien des compétences en comptabilité et gestion ou souhaitez simplement accompagner le changement de la crèche de Quaix, venez et participez à **l'assemblée générale de l'association Lou P'Tiots le 9 juin à 20 h 00, dans les locaux de la cantine scolaire**. Et pourquoi pas, devenez membre du bureau, vous êtes bienvenus."

## Le saviez-vous ?

Lou P'tiots informe les parents que si leur nounou est en congés, que s'ils n'ont personne pour garder leurs enfants, la crèche Lou P'Tiots propose un **service de garde occasionnelle pour les enfants de 10 semaines à 4 ans**, quelle que soit la commune de résidence de l'enfant et sans conditions de revenus des parents.

La crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15 hors vacances scolaires et de 7h45 à 18 h 15 pendant les vacances scolaires.

Pour tout renseignement, appeler le 04 76 56 82 73 ou contacter par e-mail : [lou-p-tiots@orange.fr](mailto:lou-p-tiots@orange.fr)

## Parlons des hyménoptères ... et autres insectes



Nicolas Corelli a choisi notre commune pour installer sa future "miellerie". Le local qui se trouve en face de l'école, sous le garage des services techniques lui a été proposé. Dévolu au stockage de matériels depuis quelques années, et en mauvais état, cet espace devait faire l'objet d'une remise en état conséquente.

Pour favoriser l'installation de ce jeune agriculteur les élus consentaient, par délibération votée 27 janvier dernier, une exonération sur 5 mois puis une réduction sur les 6 mois suivants des loyers dus par Nicolas Corelli. Cette décision permet en effet à cet apiculteur, dans l'attente de la mise en production de sa miellerie,

de procéder aux travaux nécessaires pour aménager et mettre en conformité ce local, qui entrera en activité en 2017.

Lors de notre entretien, Nicolas nous a proposé de faire prochainement une information sur la conduite à tenir lorsque vous découvrez dans votre environnement soit un essaim d'abeilles soit un très dangereux nid de frelons asiatiques. Ces informations importantes concernant ces insectes feront l'objet d'un article dans le prochain **BM** et sur le site internet de la mairie : [www.quaix-en-chartreuse.fr](http://www.quaix-en-chartreuse.fr)



## BUDGET 2016 BUDGET 2016 BUDGET 2016 BUDGET 2016 BUDGET 2016

Pour 2016 le budget reste sain dans sa gestion. Le volume des dépenses et des recettes est constant par rapport d'un agent titulaire à temps complet et le remplacement d'un emploi de catégorie A de la fonction publique de fonctionnement). Cette baisse continuera jusqu'en 2017. La suppression des budgets de l'eau et du CCAS. Nous maintenons le cap pour ne pas augmenter les impôts communaux.

### Sortie des budgets du CCAS et celui de l'eau

#### Pour le budget du CCAS

La loi n° 2015-91 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Actions Sociales.

Cette mesure permet donc de supprimer plusieurs obligations annuelles comme l'adoption d'un budget distinct, la vérification extérieure des comptes sans pour autant remettre en cause l'action sociale de la commune.

Compte tenu de l'activité peu élevée du CCAS de Quaix il a été décidé, par mesure de simplification, d'adopter ce nouveau mode de gestion.

#### Pour le budget de l'eau

C'est donc cette année que le budget « de l'eau » disparaît totalement de notre horizon municipal. En effet la compétence « eau » est, en 2016, intégralement assurée par la Grenoble-Alpes Metropole.

Il est bon de rappeler que cette compétence comprend la distribution de l'eau potable, le relevé des compteurs, la facturation ainsi que les réparations sur le réseau.

Pour savoir à qui vous adresser pour ouvrir un compteur ou tout autre aspect pratique, rendez-vous sur le site internet de la Métro : <http://www.lametro.fr/917-eau-potable-metropole-grenobloise-infos-pratiques.htm>

### Les subventions aux associations

Pour cette année encore la municipalité participe à la vie associative en allouant une subvention aux associations en ayant fait la demande pour un montant total de 21060 euros. Ce montant est en légère hausse du fait d'une attribution supplémentaire à la coopérative scolaire (475 euros de plus pour financer notamment le coût du transport des élèves pour se rendre sur les lieux de pratique du sport) et une subvention pour le Quaix des artistes pour sa nouvelle activité Théâtre. Il faut savoir que cette association fonctionnait en totale autonomie sur ses fonds propres depuis 2 ans.

ASSOCIATION SPORTIVE DE QUAIX	1 010 €
SOU DES ECOLES	1 700 €
CLUB DE L'AMITIE	850 €
UMAC	75 €
FNACA	75 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 600 €
QUAIX DES CHANTS	100 €
QUAIX DES ARTISTES	150 €
Crèche LOU P'TIOTS	15 500 €

**TOTAL 21 060 €**

### La crèche en chiffres

En 2015 il a été octroyé une subvention de 15 500 €, mais durant l'année il a été nécessaire de consolider le budget de Lou P'tiots avec une subvention exceptionnelle de 13 500 €. Au total ce sont donc 29 000 € auxquels s'ajoutent 22 000 € de charges supplétives, soit 51 000 € consentis par la mairie de Quaix à la crèche.

Pour 2016, le montant de la subvention, 15 500 €, a été reconduit. Néanmoins, au regard des difficultés de trésorerie de la crèche, la mairie a pris l'initiative, en concertation avec les responsables de Lou P'tiots, d'une part de faire un audit financier et d'autre part de réunir les intervenants de la petite enfance (CAF, Conseil départemental de l'Isère, l'Association des collectifs enfants parents professionnels, crèche, municipalité). Cette réunion de toutes les compétences devrait permettre, nous l'espérons, de trouver une solution financière pérenne pour que la crèche continue à offrir ce service aux habitants. Dans le prochain numéro du **BM** nous vous tiendrons informés des résultats de ces échanges.

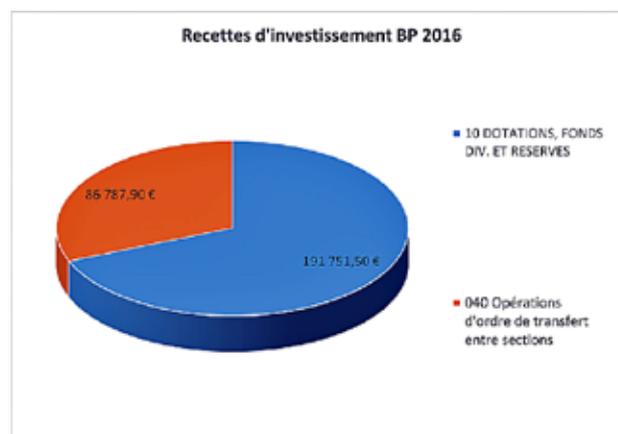
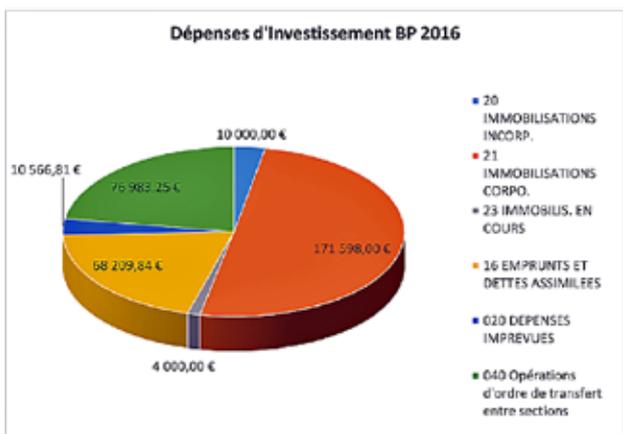
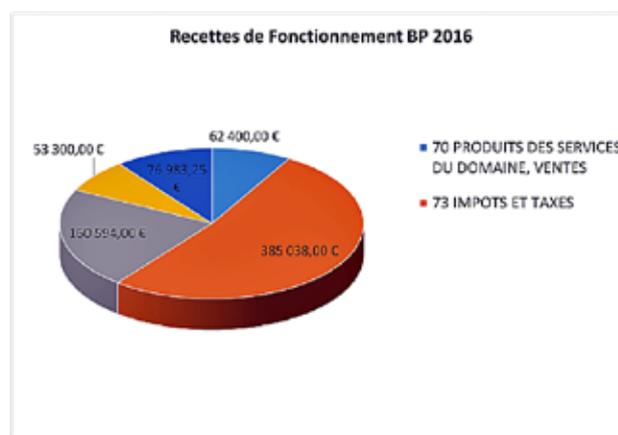
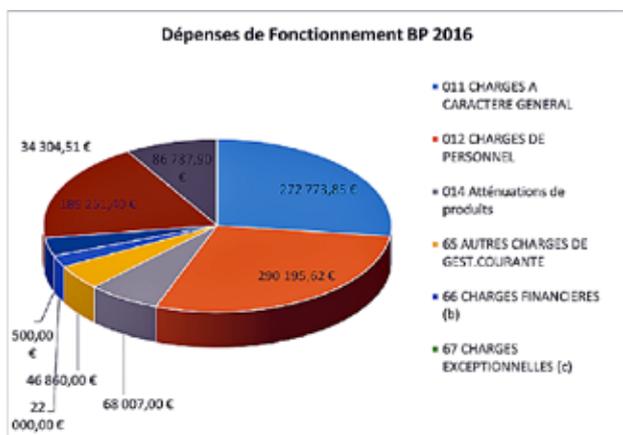
# 2016 BUDGET 2016 BUDGET 2016 BUDGET 2016 BUDGET 2016 BU

port à l'année passée. Toutefois on peut noter une baisse significative des charges de personnel due au dé-  
 olitique par un catégorie B. Il faut noter que la commune subit toujours la baisse de la DGF (dotation globale  
 S sont également des faits marquants pour l'exercice 2016.

## Le budget de la commune est de 1 352 038,18 €

**A**u sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, in fine, en plusieurs documents. En effet, le budget primitif est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais, en cours d'année, des budgets supplémentaires ou rectificatifs sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.



### La section de fonctionnement 1 010 680,28 € regroupe :

› toutes les **dépenses** nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;

› toutes les **recettes** que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

### La section d'investissement 341 357,90 € comporte :

› en **dépenses** : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;

› en **recettes** : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

## Recherche bénévoles désespérément

La vie à la campagne est tout de même vraiment agréable. Se retrouver, après une journée de travail dans un cadre aussi exceptionnel n'est pas donné à tout le monde et chacun d'entre nous en est conscient.

Mais imaginons un instant que les associations disparaissent toutes, que la mairie se cantonne juste à ses obligations légales propres, que l'école ne fasse qu'enseigner aux enfants, que la crèche n'assure plus que la garde des petits, et ne s'engage plus dans tous les événements importants de la commune.... Bref, imaginons un instant que tout ce qui participe à la vie sociale ne soit plus qu'un souvenir... Il n'est pas tout à fait sûr que la vie à Quaix serait une vie rêvée !

Et bien c'est ce qui risque d'arriver si il n'y a pas un sursaut vers le bénévolat. Nous nous répétons sur ce thème dans nos **BM**, nous vous le concédons mais c'est aussi parce qu'avec les associations nous sommes de plus en plus confrontés à ce désamour du collectif. A la fin de l'année les membres du CCAS se retrouvent bien seuls pour organiser le Noël des Aînés, au moment des élections le conseil municipal aurait besoin d'habitants pour participer au scrutin... Bref, chaque organisation d'événement, quel qu'il soit, devient problématique sans aides. Et, au moment où la foire de Quaix se profile à l'horizon, l'AS Quaix course à pied renouvelle son appel à participer : pas pour courir (bien que...) mais pour aider les organisateurs au niveau logistique.

Le 22 Mai se déroulera donc la Foire de Quaix. Elle a lieu chaque année le dimanche le plus proche du 18 Mai. C'est une tradition ancestrale, même si elle a beaucoup changé depuis sa création, à laquelle la commune n'a jamais voulu déroger. Alors pour que la fête soit réussie, devenez bénévoles quelques heures en participant à un événement qui ne peut pas être mis sur pied et mené à bien sans la participation et le soutien d'un très grand nombre. Profitez de cette occasion pour venir offrir aux enfants, aux anciens, à vos familles et à notre village un peu de votre temps, tout en participant à cette fête traditionnelle. Le 22 mai, mobilisons-nous pour faire de la foire et du cross un moment convivial et festif. Ce

jour, nous aurons besoin d'une centaine de bénévoles, de tous âges pour tenir les différents stands, assurer le bon déroulement de notre galopade et l'animation de la fête.

- 😊 c'est accessible à tous
- 😊 c'est convivial
- 😊 c'est flexible et utile
- 😊 c'est avant tout un moment de partage magnifique

Vous voulez participer à l'Organisation de cet événement original, interactif et festif ? Alors n'hésitez pas une seconde, laissez-nous un message en mairie, "inondez" les boîtes mail des associations de messages, faites marcher le bouche à oreilles, car selon le proverbe, « l'union fait la force » !



## Des copeaux pour votre jardin

Des petits tas de copeaux se forment un peu partout le long de nos routes et l'on voit maintenant de plus en plus les services techniques des collectivités territoriales broyer le fruit des tailles et les laisser sur place pour qu'ils se décomposent naturellement. Les copeaux peuvent être aussi utilisés pour le paillage ou le compost. C'est une démarche écologique utile pour les jardins.

A Quaix, lors des derniers élagages réalisés par les services de la Métropole plusieurs tas de copeaux ont été constitués et sont à la disposition des habitants. Si vous souhaitez en récupérer il suffit de faire une demande préalable à la mairie par mail : [mairie@quaix-en-chartreuse.fr](mailto:mairie@quaix-en-chartreuse.fr) ou par le formulaire contact du site internet : [www.quaix-en-chartreuse.fr](http://www.quaix-en-chartreuse.fr) une réponse rapide vous sera apportée.



## La Métropole ça m'intéresse

### ESPACES PUBLICS / VOIRIE : UN NOUVEAU NUMÉRO GRATUIT

" Grenoble-Alpes Métropole propose aux usagers un numéro gratuit concernant les espaces publics métropolitains et notamment la voirie.

Si vous avez connaissance d'un problème, sur les mobiliers (matériels cassés, arrachés...), sur les chaussées et trottoirs (trous, nids de poules, bordures brisées...), sur les signalétiques (panneaux manquants...) n'hésitez pas à contacter le **0 800 805 807**.

Ce service vise à renforcer l'efficacité du service public et d'améliorer le quotidien des habitants, mais aussi la sécurité car tout dysfonctionnement sur les voiries ou les mobiliers qui l'équipent peut être source de danger et d'incident pour les usagers.

La métropole s'occupe de 2 640 km de voirie sur son territoire répartis en 1 300 km de voirie ex communale et 1 340 km de chemins ruraux ou sentiers. Les routes nationales dépendent de l'Etat (direction des routes centre-est) et les routes départementales des services du Conseil départemental. Ces dernières seront transférées à la Métropole au 1er janvier 2017.

L'entretien au quotidien des voies (routes, rues, sentiers, chemins ruraux) est assuré par 130 agents métropolitains.

Ce Numéro gratuit **0 800 805 807** est disponible de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

En dehors de ces horaires vous pouvez laisser un message qui sera traité dans les meilleurs délais."

(Source : Grenoble Alpes Métropole)

### DU NOUVEAU POUR CONSULTER L'ARCHITECTE CONSEIL

La Métro a mis en place une plateforme centralisatrice des demandes de rendez-vous avec l'architecte conseil. Cela va permettre de pouvoir proposer plus de dates de rendez-vous, car les personnes qui voudront consulter auront le choix sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Elles ne feront donc plus leurs demandes de rendez-vous à l'accueil de la mairie mais devront contacter directement Monsieur Rémy RUTIGLIANO, Instructeur - Plateforme ADS Planification Territoriale et Urbanisme Grenoble Alpes-Métropole.

✉ : Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble

✉ : [remy.rutigliano@lametro.fr](mailto:remy.rutigliano@lametro.fr)

☎ : 04 56 58 53 62

### CONSTRUISONS ENSEMBLE LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

EN TOUTE LIBERTÉ, PARTAGEZ VOS IDÉES  
SUR LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

[plui-lametro.carticipa.fr](http://plui-lametro.carticipa.fr)

MODE D'EMPLOI

- 1 - JE ME CONNECTE SUR UN PC, UNE TABLETTE OU UN SMARTPHONE SUR : [plui-lametro.carticipa.fr](http://plui-lametro.carticipa.fr)
- 2 - JE CRÉE UN COMPTE
- 3 - JE PLACE UNE VIGNETTE THÉMATIQUE SUR LA CARTE, ET PARTAGE MES IDÉES. JE PEUX RAJOUTER JUSQU'À 3 PHOTOS POUR ILLUSTRER MON PROPOS.
- 4 - JE PEUX AUSSI PARTAGER MA CONTRIBUTION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : FACEBOOK, TWEETER ET GOOGLE+
- 5 - JE PEUX COMMENTER ET VOTER POUR OU CONTRE DES CONTRIBUTIONS DÉJÀ PLACÉES SUR LA CARTOGRAPHIE COLLABORATIVE. LA TAILLE DES VIGNETTES AUGMENTE EN FONCTION DU NOMBRE DE VOTES ET COMMENTAIRES.

[www.lametro.fr/plui](http://www.lametro.fr/plui)

### PARTICIPEZ

La Métropole est responsable de la gestion de l'urbanisme des 49 communes qui la composent. Elle s'est lancée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le site [plui-lametro.carticipa.fr](http://plui-lametro.carticipa.fr) est une cartographie collaborative proposée par Grenoble-Alpes Métropole.

Elle permet de recueillir les contributions des citoyens et acteurs du territoire dans le cadre de la **concertation autour de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**.

## Nouvelles du Parc naturel régional de Chartreuse

### UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE PNRC

Les élections régionales de décembre dernier ont mis fin aux mandats des représentants du Conseil Régional du Parc, entraînant à ce titre, des élections pour désigner le Président du Parc naturel régional de Chartreuse.

Le 8 avril dernier, le Comité Syndical du Parc de Chartreuse s'est donc réuni et a élu **Dominique Escaron** nouveau président du PNRC. Il est également maire du Sappey-en-Chartreuse et conseiller communautaire de la Métro. A cette occasion, Jean-Luc Poulet et Hélène Dolis représentaient respectivement Grenoble Alpes Métropole et Quaix en Chartreuse dans cette assemblée. Dominique Escaron a été élu dès le premier tour, face à Gérard Arbor, maire de Saint Joseph de Rivière.

Il succède ainsi à 15 années de présidence d'Éliane Giraud, conseillère régionale et sénatrice, et qui s'est exprimée avec émotion devant l'assemblée.

Selon Dominique Escaron, les actions du Parc devront viser à « mettre au point une nouvelle charte avec l'ensemble des adhérents, construire enfin la maison du Parc, relever le défi de la destination touristique de Chartreuse, participer à l'évolution de la filière agricole, structurer la filière bois, dotée de son statut d'AOC imminent à la hauteur des débouchés potentiels et redonner toutes leurs places aux villes et communes du piémont ».

Il est aujourd'hui important que le nouveau Président vienne développer de façon positive chacune des filières du Parc de Chartreuse, puisqu'elles constituent déjà un attrait potentiel indéniable de la région Rhône-Alpes.

### LE PARC ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Sur le thème de la transition énergétique, le Parc de Chartreuse et le Pays Voironnais se sont engagés dans une démarche de transition énergétique en faisant acte de candidature au projet TEPOS (Territoires à Energie Positive).

L'objectif de ce projet, porté par la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), est d'accompagner des territoires pilotes dans des actions visant, à l'horizon de 2050, à atteindre l'équilibre entre la demande et la production d'énergie renouvelable locale.

Les actions porteront par exemple sur l'économie, le transport (développement de la voiture partagée), l'habitat, la filière bois et le développement de la production d'énergies renouvelables. En plus du bénéfice environnemental, des retombées économiques et sociales sont attendues.

Les territoires lauréats bénéficieront d'un accompagnement technique et financier pour mener ces actions.

En termes d'engagement, il s'agira pour le territoire TEPOS de diviser par deux la consommation d'énergie du territoire et de multiplier par six la production d'énergie renouvelable, d'ici à 2050 (référence à 2013).

Un joli défi à relever et un beau cadeau pour nos générations futures !

## ERDF et nous

### AVIS DE PASSAGE

ERDF nous informe qu'un inventaire de la végétation sera réalisé sur le territoire de notre commune aux abords des réseaux haute tension.

L'entreprise Rossi est chargée de cette mission qui a pour but de mettre en sécurité le réseau et envisager des coupes d'arbres.

Début mai des agents habilités feront un premier passage de reconnaissance ensuite viendront les coupes proprement dites.



### VOTRE IP VOUS INFORME

#### N° utiles pour vos administrés



#### Besoin d'un raccordement ou d'un branchement provisoire ?

Puissance < 36KVA ☎ 09 69 32 18 53 [www.erdf-connect.fr](http://www.erdf-connect.fr)  
Puissance > 36KVA ☎ 09 69 32 18 99  
Photovoltaïque ☎ 09 69 32 18 00  
Courte durée (<28J) ☎ 09 69 32 18 22

#### Autres questions

Particuliers ☎ 09 69 32 18 53  
Professionnels ☎ 09 69 32 18 54  
Entreprises ☎ 09 69 32 18 99  
Professionnels de l'Immobilier et de la Construction ☎ 09 69 32 18 77

#### Besoin d'être dépanné ?

☎ 09 726 750 38

#### Besoin de faire une déclaration de travaux ou une DICT ?

☎ 04 76 20 85 89  
[www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr)

#### Besoin de choisir un fournisseur d'électricité ?

☎ 0 801 112 212  
[www.cre.fr](http://www.cre.fr) ou [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

## Chenilles processionnaires



Au moment où vous lisez ces lignes elles ont sans doute quitté par une douce matinée du début du printemps leur cocon douillet.

En chemin, elles ont croisé un petit chien curieux qui depuis est en soin intensif chez le vétérinaire et sera vraisemblablement amputé d'un bout de sa langue. Peut-être restent-elles le souvenir cuisant d'un jardinier qui a malencontreusement touché l'une d'entre elles.

Il faut savoir que pour certaines personnes fragiles la rencontre avec ces chenilles peut avoir des conséquences très graves. Donc il vaut mieux éviter de les avoir comme voisines et il y a des méthodes pour que ces insectes ne soient plus les hôtes de vos résineux.

Pour tout savoir de l'intimité des ces bestioles, leur cycle de vie, qui du reste est très intéressant, ainsi que les moyens de les combattre, allez sur : [chenilles-processionnaires.fr](http://chenilles-processionnaires.fr)

Certaines communes, lors d'infestation importante, ont pris des arrêtés pour contraindre les propriétaires des arbres touchés de supprimer les cocons. Pour le moment ce n'est pas le cas à Quaix-en-Chartreuse, toutefois, si le phénomène prenait de l'ampleur, nous pourrions être amené à suivre cet exemple.



## Les travaux des services techniques

L'hiver clément que nous venons de vivre a rendu plus disponibles les employés communaux sur d'autres tâches. En effet, ils n'ont été que très peu sollicités pour le déneigement.

Donc en plus des travaux d'entretien habituels sur les locaux et espaces communaux, ils ont profité du changement de locataire pour refaire les peintures et effectuer des travaux divers dans un appartement communal au Château. Ils ont également débarrassé et apporté quelques réparations dans le local de la future miellerie. Ils ont pu refaire le traitement partiel des boiseries de la salle polyvalente, de la crèche, de la cantine et de la mairie.

Concernant la cure, le portail d'entrée a été débarrassé des broussailles. Un aménagement du jardin de la cure et la réfection de la grille qui l'entoure sont prévus. La grille sera également changée à droite en arrivant à la Cure.

Dans le domaine des travaux à venir on notera également la remise en état du local de rangement de l'église qui servira pour le stockage du matériel de prêt aux associations.

La création d'une dalle de propreté dans l'ancien garage du curé et sur la partie arrière de la mairie est programmée ainsi que la rampe pour accéder à la future miellerie.

## Réservoir des Touches



Ce réservoir de 400m<sup>3</sup>, dont la construction a débuté au printemps 2015, va remplacer prochainement le réservoir de La Jars et celui dit « Sebelin » à Maupertuis. Son nom est emprunté au lieu-dit de son implantation c'est-à-dire aux Touches, dans le massif de L'Aiguille de Quaix, le long de la piste forestière de Bois Ronsier.

Il y a quelques années déjà, une conduite a été installée entre le réservoir La Frette et ce futur réservoir.

Comme l'alimentation se fait par gravité cet endroit fut naturellement privilégié pour cette implantation. Il faut savoir qu'au réservoir de La Frette arrivent d'une part un captage de Sarcenas et d'autre part, uniquement en cas de besoin, l'eau de Grenoble.

Au mois de mars de cette année une canalisation a été réalisée partant des Touches pour relier la canalisation de distribution de Maupertuis et, de fait, ne passe plus par Sebelin. En même temps un tuyau a été installé pour servir à la vidange de cette réalisation et, éventuellement, au trop plein.

Le coût de l'ensemble de ces travaux ainsi que la maîtrise d'ouvrage ont été portés par le SIERG, la SERGADI et maintenant par la SPL "Eaux de Grenoble Alpes".

## NOUS N'AVONS PAS AIMÉ...

... que des panneaux de signalisation du domaine du CHU et du Conseil départemental soient vandalisés (arrachés et détériorés) durant le week-end du 9 et 10 avril dernier aux abords du centre de loisir du CHU.

Si, pour certains la fête ne peut être réussie qu'en cassant ou en laissant de tristes preuves de leur passage, nous ne pouvons que déplorer ces agissements qui représentent toujours un coût pour la collectivité.

Les gendarmes de Saint-Egrève ont fait les constatations d'usage.

## DERNIÈRE MINUTE...

Quand ce **SM** sera distribué, vous aurez très probablement reçu aussi dans votre boîte aux lettres votre facture d'eau. Vous le savez ce service est, depuis le 1er janvier 2015, totalement géré\* par Grenoble Alpes Métropole.

Comme cette facture concerne deux années de consommation, son montant risque d'être difficile à acquitter dans sa totalité pour certains d'entre vous. La "bonne nouvelle" c'est que la Métropole vous propose, en cas de difficultés financières, la possibilité de demander la mise en place d'un échancier de paiement.

\* Raccordement, distribution, réparations sur le réseau, facturation.

## Informations pratiques

### NOUS JOINDRE



#### Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

Fax : 04 76 56 82 20

E-mail : [mairie@quaix-en-chartreuse.fr](mailto:mairie@quaix-en-chartreuse.fr) ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

#### Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 38 02 90 77

E-mail : [periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr](mailto:periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr)

■ **Les services techniques** (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : [st@quaix-en-chartreuse](mailto:st@quaix-en-chartreuse)

Pensez-y, beaucoup  
d'informations pratiques sont  
disponibles en ligne sur notre site :

[www.quaix-en-chartreuse.fr](http://www.quaix-en-chartreuse.fr)

### NOUS RENCONTRER

#### Les permanences des élus

- > Pierre Faure, maire
- > Jean-Luc Poulet, chargé des affaires scolaires
- > Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique
- > Yves Thévenin, chargé des services techniques

vous reçoivent sur rendez-vous.

#### Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00  
mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00  
vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

### RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION

Permanences de Pierre Ribeaud  
Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription  
77, place de la Mairie - 38660 - La Terrasse  
Téléphone : 04 76 92 18 96  
Fax : 04 76 93 18 98  
E-mail : [pierre.ribeaud@orange.fr](mailto:pierre.ribeaud@orange.fr)

#### A NOTER

Tous les dimanches matins de  
7 h 30 à 12 h 00  
marché à Quaix  
on y peut acheter du pain, des  
pâtisseries, des primeurs, des pro-  
duits laitiers,...